

Succursale: caractéristiques

Personnalité juridique	Pas de propre personnalité juridique
Caractéristique	Représentation du siège principal
But	But à caractère économique ou sans caractère économique
Fondateur	Siège principal
Prescriptions en matière de nationalité et de domicile	Au moins une personne avec compétence de représenter la filiale, domiciliée en Suisse (citoyen CH ou étranger)
Prescriptions formelles	Inscription au registre du commerce
Organes	Fondé de pouvoir avec domicile en Suisse
Nom de l'entreprise	Même entreprise que le siège principal, avec en plus le lieu du siège principal, le lieu de la succursale et désignation formelle en tant que succursale
Capital minimum	Pas de capital minimum
Frais de fondation	<ul style="list-style-type: none"> – <i>Inscription au registre du commerce</i>: inscription de la succursale CHF 60 à 300.–, plus CHF 20 à 30.– par droit de signature ou d'inscription de fonction, autres frais en moyenne CHF 10 à 150.– – <i>Coûts pour conseillers</i> (conseiller fiscal, avocat, fiduciaire, etc.): en moyenne CHF 2'500 à 5'000.– – <i>autres frais</i> pour traductions et authentications
Responsabilité	Coresponsabilité du siège principal
Impôts	Répartition fiscale internationale
Organe de révision	En fonction du cas particulier
Avantages	<ul style="list-style-type: none"> – pas de capital minimum requis – frais de fondation avantageux
Désavantages	<ul style="list-style-type: none"> – coresponsabilité du siège principal – frais administratifs accrus – nécessité d'une répartition fiscale internationale – procédure formelle (peut être longue)
Document pour annonce au registre du commerce	Procès-verbal de la composition des représentants autorisés, extrait du registre du commerce du lieu du siège principal, exemplaire des statuts, décision de la fondation de la succursale
(documents originaux, traduction authentifiée voire légalisée nécessaire si documents rédigés dans une langue étrangère)	